

Publié le 11 août 2021.

Dernière modification : 10 novembre 2025.

www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE OLIVIER, Paris
import-export :
Shanghaï, Hankow, Tientsin, Ningpo (Chine), Tangerang (Java), Florence
(Italie).

Office du commerce extérieur

Conseillers du commerce extérieur
(*La Politique coloniale*, 27 mai 1898, p. 2, col. 1-2)

Olivier, commissionnaire, de la maison Olivier et de Langenhagen et Cie (maisons à Shangaï, Tien-Tsin et Yokohama).

Publicités
(*La Dépêche coloniale*, 21 juillet 1906-30 janvier 1907)

OLIVIER & C°

Maison française fondée à Paris en 1847

PARIS (2^e) **LONDRES E. C.** **NEW-YORK**

9, Rue d'Argout 13 & 14, Australian Avenue 166 & 168, Greene Street

Autres Succursales :

FLORENCE (Italie) 19, Via Anguillara
SHANGHAÏ, TIENTSIN, HANKOW, NINGPO (Chine), BATAVIA, TANGERANG (Java)

Reçoivent tous produits et matières premières diverses en consignation et les vendent au mieux des intérêts des clients.

Expédiennent en échange soit des espèces, soit des produits européens ou américains tels que :

Tissus Africains en tous genres. — Quincaillerie. — Articles de Bazar et de Bâtiment. — Alimentation. — Conserves. — Alcool de traite. — Tabac en feuilles et manufacturé, etc., etc.

S'occupent de toutes fournitures pour missions coloniales, civiles ou militaires

Acceptent en paiement également mandats ou chèques

Pour la Côte d'Ivoire s'adresser à leurs agents : M^r Louis SÉGUYER et C°, à Grand-Bassam

Pour les autres colonies, écrire directement à M^r OLIVIER & C°

à leur adresse à Paris, Londres ou New-York

OLIVIER & C°
Maison française fondée à Paris en 1847

PARIS (2 ^e) 9, rue d'Argout	LONDRES E. C. 13 & 14, Australian Avenue	NEW-YORK 166 & 168, Greene Street
--	---	--------------------------------------

Autres succursales :
FLORENCE (Italie) 19, via Anguillara
SHANGHAI, TIENSIN, HANKOW, NINGPO (Chine), BATAVIA, TANGERANG (Java)

Reçoivent tous produits et matières premières diverses en consignation et les vendent au mieux des intérêts des clients.

Expédiennent en échange soit des espèces, soit des produits européens ou américains tels que :

Tissus africains en tous genres. — Quincaillerie. — Articles de bazar et de bâtiment. Alimentation. — Conserves. Alcool de traite. — Tabac en feuilles et manufacturé, etc., etc.

S'occupent de toutes fournitures pour missions coloniales, civiles ou militaires.

Acceptent en paiement également mandats ou chèques.

Pour la Côte-d'Ivoire, s'adresser à leurs agents :

MM. Louis SÉGUIER et C°, à Grand-Bassam

Pour les autres colonies, écrire directement à MM. OLIVIER & C°
à leur adresse à Paris, Londres ou New-York

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Conseillers du commerce extérieur de la France
(*Journal officiel de la république française*, 4 avril 1912)

Desvignes (Louis-Armand-Hervé), associé de la maison Olivier et Cie, commissionnaires en marchandises à Paris.

1917 (mai) : participation dans la [Compagnie générale d'Extrême-Orient](#)

1918 (février) : participation dans les [Chargeurs d'Extrême-Orient](#)

LA BATAILLE DES BANQUES
= NAUFRAGEURS =
ET PILLEURS D'ÉPAVES

La dernière manœuvre victorieuse de la Banque
de l'Indo-Chine et la chute de la Banque Claude Lafontaine
par Pierre DIONNE

(*La Lanterne*, 11 février 1922)

.....
Pour les proies de moindre consistance, ce n'est qu'une bouchée. Que sont devenus les établissements de la maison Ollivier [*sic : Olivier*], qui était installée en Extrême-Orient depuis un demi-siècle ? ...

[Shanghaï]

Le salon d'automobile de Changhaï
par H. CUCHEROUSSET.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 avril 1922)

Stand 17 : Olivier et Cie. Cette maison française exhibe la voiture française Unic et l'extincteur d'incendie « Verax ».

RÈGLEMENTS TRANSACTIONNELS

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 avril 1922)

Société Olivier et Cie, 98, rue de la Victoire. Est admise au bénéfice du règlement transactionnel par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 13 courant.

1922 : prise d'intérêt de l'[Union commerciale indo-chinoise et africaine](#)
dans Olivier & Cie

CONSTITUTIONS

Cie Olivier

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 février 1924)

Transformation de la société en commandite par actions « Olivier et Cie » en société anonyme. Capital 2.500.000i fr., divisé en 5.000 actions de 500 fr. Siège social, 91, rue de la Victoire. Conseil d'administration : MM. H. Doyen, A. Engel, C. Furiet ¹, H. de Larrard, M. Olivier, G. Szarvady, J. Vigne ² et l'Union commerciale indo-chinoise et africaine. Statuts déposés chez M^e Bossy, à Paris. — *Journ. spéc. soc. frses par actions.*, 4 février 1924.

COMMERCE
COMMISSIONS — EXPORTATION
Olivier et Cie

¹ Charles Furiet (1867-1953) : futur président de la Biênhôa industrielle et forestière. Voir [encadré](#).

² Joseph Vigne (1862-1942) : ancien directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar devenu en 1908 administrateur-directeur de l'Union commerciale indochinoise. Voir [encadré](#).

(*La Journée industrielle*, 9 février 1924)

Une assemblée extraordinaire tenue le 24 août 1922 avait décidé, sous condition suspensive de l'homologation du règlement transactionnel alors en cours, la réduction du capital de 10 millions à 2.500.000 fr. et la transformation de la société en commandite par actions en société anonyme. Nous avons annoncé l'homologation du règlement transactionnel dans notre numéro du 20 août 1923.

Une assemblée extraordinaire tenue le 1^{er} février 1924 a constaté la réalisation de la condition suspensive et approuvé la transformation de la société. La nouvelle dénomination est Compagnie Olivier. L'objet est l'industrie et le commerce en tous pays et particulièrement l'exploitation de la maison de commerce établie à Paris, 98, rue de la Victoire ; l'exploitation d'établissements et comptoirs en Chine : à Shanghai, Hankow, Tientsin, Ningpo ; dans l'île de Java : à Tangerang ; en Italie : à Florence.

Le siège est à Paris, 98, rue de la Victoire.

Le capital est de 2.500.000 fr. en actions de 500 francs. Le conseil d'administration est dès à présent autorisé à augmenter le capital de 25 millions.

1° À concurrence de 15 millions, par l'émission au pair de 30.000 actions ordinaires de 500 francs à souscrire par les créanciers chirographaires à raison de 35 (?) % du montant de leurs créances, actions devant être remises aux créanciers en paiement de 25 % de leurs créances et devant, par suite, être libérées par compensation ;

2° À concurrence de 4 millions par l'émission au pair de 8.000 actions de priorité de 500 francs ;

3° À concurrence de 6 millions par l'émission au pair de 12.000 actions de priorité de 500 fr. à souscrire par les porteurs de Bons émis par la société, conformément aux dispositions de son règlement transactionnel, ces actions devant être remises en remboursement des bons et devant, par suite, être libérées par compensation.

Il a été créé 175.000 parts bénéficiaires.

Le conseil d'administration est composé de MM. Henri Doyen, Albert Engel, Charles Furiet, Jean-Henri-Louis de Larrard, Marcel Olivier, Geza Szarvady, Joseph Vigne et l'Union commerciale indo-chinoise et africaine, à Paris, 9, rue Tronchet.

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE*

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1924)

Cette importante société avait pris, il y a deux ans environ, des intérêts dans la maison Olivier, qui exploite des comptoirs en Chine, dans l'île de Java et en Italie, afin de lui donner son appui. Cette maison, qui se trouvait en difficultés, a réglé sa situation, en obtenant le règlement transactionnel et en réduisant son capital de 10 millions à 2.500.000 francs.

Elle vient de décider sa transformation de société en commandite en société anonyme. Le conseil est autorisé, d'autre part, à porter le capital à 25 millions, partie en exécution du règlement transactionnel pour désintéresser les créanciers, partie pour faire entrer des fonds nouveaux.

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1924)

.....

Le rapport parle ensuite de l'aide apportée à la Compagnie Olivier et Cie, de Shanghai, et de la participation modérée prise par la société dans la transformation de ladite société en société anonyme.

Dans son allocution, le président a insisté ... sur l'aide apportée à la Compagnie Olivier.

Création à Londres d'une section du comité national
des conseillers du commerce extérieur
(*La Journée industrielle*, 15 août 1924)

Marcel Sennet, administrateur délégué de la Compagnie Olivier et Sennet limited

Annuaire industriel, 1925 :

OLIVIER (Compagnie). Siège social : 98, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Gut. 5S-84,58-87,58-88. Centr. 27-29. Inter 534. Ad. t. Austrasia-Paris. Soc. an. au cap. de 2.500.000 fr. Succ. à Londres, Florence, Toronto, New-York, Shanghai, Hankow, Tien-Tsin, Ningso, Tangerang (île de Java).

Usines à Tien-Tsin et à Florence. Préparation de tous les produits dérivés des œufs, séchés et liquides, jaunes, albumines et œufs entiers.

Installation modernes pour la manutention et le traitement des matières premières d'origine à Tien-Tsin, Shanghai, Hankow, Ningpo. — Importation directe de tous les produits d'Extrême-Orient : chapeaux et tresses de paille, pelleteries, soieries, textiles, cuirs, soies de porcs, cheveux, huiles essentielles, musc, matières oléagineuses, gomme laque, colles de poisson, minerais, thé. Exportation en Chine de matériel mécanique et électrique, d'automobiles, de produits chimiques, etc. (2-1343).

BANQUE DE L'INDOCHINE
Exercice 1924
A.G.O. du 27 mai 1925
(*L'Écho annamite*, 5 août 1925)

[...] Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment de la Compagnie Olivier. [...]

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin, faisant apparaître un bénéfice de 1.473.705 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Olivier a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1926-27, clos le 30 juin dernier, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 1.492.551 fr. 25, auquel il convient d'ajouter le report antérieur de 2.033.197 fr. 47.

Le dividende a été fixé à 8 %, soit 40 fr. brut par action de priorité et net, 32 fr. 80 au nominatif et 30 fr. 12 au porteur.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 22 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928 accusant un bénéfice net de 1.755.233 francs. Compte tenu du report antérieur, soit 2 millions 924.481 fr., le disponible est de 4 millions 679.714 francs.

Les actionnaires ont fixé le dividende à 40 fr. brut pour les actions de priorité et décidé le report à nouveau du solde de 1.140.832 francs.

Compagnie Olivier
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue le 12 courant, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, faisant ressortir un bénéfice net de 1.739.133 francs, en légère diminution sur celui de l'an dernier, auquel s'ajoute le report antérieur de 4.654.388 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action de priorité et sera mis en paiement à compter du 13 février prochain, à raison de 32 fr. 60 au nominatif et de 30 fr. 90 au porteur.

Une somme de 3.099.334 francs a été affectée à la suppression du Compte d'attente Liquidation Règlement transactionnel. Le reliquat des bénéfices, s'élevant à 1.555.003 francs, a été reporté à nouveau, en raison notamment de l'échéance des derniers bons sexennaux créés en 1924, dont le remboursement sera achevé le 11 janvier prochain.

Le conseil, arrivé à terme, a été réélu en son entier.

Le rapport indique que l'exercice a été marqué par une vive activité au cours du premier semestre et, au contraire, par une dépression marquée en fin de campagne. Les sociétés dans lesquelles la Compagnie a des intérêts ont été influencées par les mêmes circonstances et ont, elles aussi, obtenu des résultats en légère régression sur ceux de 1927-28. La filiale Olivier-Chine, malgré les difficultés résultant de la situation politique en Chine, a pu réaliser un bénéfice modeste, cependant en augmentation sur l'an dernier.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ASIATIQUE

Réception de MM. Wilden et Maugras, ministres de France en Chine et en Perse
(*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1930)

La chambre de commerce franco-asiatique, suivant sa coutume, avait organisé le 29 avril au Cercle interallié, un déjeuner en l'honneur de MM. Wilden et Maugras, nommés récemment ministres en Chine et en Perse.

Parmi les convives, nous pouvons citer en particulier :

Rosier, président de la section Chine de la chambre de commerce franco-asiatique, délégué de la chambre de commerce française de Shanghai, et directeur de la compagnie Olivier...

Compagnie Olivier
(La Journée industrielle, 13 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos la 30 juin 1930, présentant un solde bénéficiaire de 1.658.869 fr. 10. qui, ajouté au report des exercices précédents, soit 1.555.063 fr. 43, forme un total disponible de 3.213.922 fr. 53

Le dividende brut a été fixé à 40 fr. par action de priorité. Le montant net sera payable, à partir du 15 février prochain, à raison de 33 fr. 60 au nominatif et 31 fr. 80 au porteur. Une somme de 1 million a été affectée à l'amortissement du portefeuille-titres et il a été reporté à nouveau 1.604.339 fr. 08.

NOTRE CARNET FINANCIER
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1931)

La Compagnie Olivier a réalisé en 1930 un bénéfice net de 1.658.869 francs. Depuis 1927, le portefeuille a vu son estimation au bilan diminuer de 10 millions de francs. La filiale Olivier-Chine a éprouvé une perte au cours de l'exercice.

Compagnie Olivier
(L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1931)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 7 mai, a décidé le rachat des 106.721 parts bénéficiaires qui ont été créées sur les 175.000 parts dont la création avait été autorisée par l'assemblée extraordinaire du 7 février 1924. Ce rachat aura lieu moyennant le prix maximum de 10 fr. par part. La charge du rachat sera imputée sur la somme de 1.604.339 fr. 08, représentant le solde créditeur au 30 juin 1930 reportée à nouveau. Le conseil a reçu tous pouvoirs pour effectuer ce rachat, à partir du 15 juin 1931, annuler les parts.

L'assemblée a, en outre, adopté diverses modifications statutaires visant à mettre les statuts en harmonie avec :

- a) La création, en 1927, de la Société Olivier-Chine ;
- b) Les lois du 26 mars 1927 et du 1^{er} mai 1930,
- c) La modification de certaines dispositions accessoires ou devenues sans objet ;
- d) La suppression des parts bénéficiaires (sous la condition suspensive de la décision de leurs porteurs).

Le rapport du conseil justifie la suppression des parts bénéficiaires par le fait que l'existence de ces titres sans valeur nominale, ayant droit à 50 % des superdividendes, pourrait éventuellement faire obstacle à la prospérité de la Compagnie, dans le cas où le développement de ses affaires rendrait souhaitable l'augmentation de son capital, ce indépendamment de l'intérêt direct que retireront les actionnaires de la suppression de participants aux bénéfices.

L'assemblée des porteurs de parts, tenue à l'issue de la précédente, a ratifié toutes ces décisions en tant qu'elles touchent les droits desdits porteurs.

Compagnie Olivier

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire du 15 décembre a approuvé les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin dernier, accusant une perte de 488.307 francs qui, déduite du solde des bénéfices antérieurs reportés s'élevant à 604.339 fr., laisse un reliquat disponible de 116.031 fr. reporté à nouveau.

MM. Furiet et Thibault des Alliers, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport fait observer que l'exercice a été très influencé par la crise économique. L'abaissement des prix, qui a commencé il y a quatre ans, s'est sensiblement accentué et a eu une répercussion sur le chiffre d'affaires qui est en diminution. Sa réduction est toutefois inférieure à celle qui correspondrait à la différence des prix.

Les sociétés dans lesquelles la Compagnie Olivier est intéressée n'ont pas non plus échappé à la dépression universelle.

Compagnie Olivier

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1932)

Réunis le 15 décembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932 et qui accusent une perte de 1.312.162 francs, ramenée à 1 million 196.130 francs par implication du report bénéficiaire antérieur de 116.031 francs.

Le rapport indique que la réduction du chiffre d'affaires résultant de la crise économique mondiale a eu pour conséquence d'élever le coefficient d'exploitation, alors que la marge de bénéfice diminuait. Des compressions énergiques ont été faites dans les frais généraux.

Compagnie Olivier

(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1933, faisant apparaître une perte de 534 167 fr 76. venant s'ajouter au déficit des exercices antérieurs, soit 1.196 130 fr. 56.

L'assemblée a réélu M. de Larrard, administrateur sortant.

Compagnie Olivier

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 14 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933. qui se soldent par une nouvelle perte de 534.167 francs. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur total ressort à 1.730.298 francs.

Le conseil indique dans son rapport qu'en dehors de la crise, qui ne s'est pas atténuée, les opérations sociales ont été durement affectées par le régime de contingentement, et par l'établissement, en France, d'une surtaxe compensatrice de change de 25 % sur la valeur des marchandises d'origine chinoise

La société a poursuivi ses efforts en vue d'approprier son exploitation aux circonstances, et les frais généraux ont été encore réduits de 23,51 % par rapport au dernier exercice.

En terminant, le conseil dit que différents symptômes d'un redressement des conditions économiques peuvent être discernés. mais qu'il fut se garder de les considérer avec optimisme.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934, faisant ressortir, après amortissements, une perte de 852.467 fr. 83. Compte tenu du déficit antérieur de 1.730.298 fr. 31, le solde débiteur total ressort à 2 millions 582.166 fr. 14.

M. Joseph Vigne, administrateur sortant, a été réélu.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1935)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé la réduction du capital de 17.200.000 fr. à 10.112.000 fr. par échange de trois actions ordinaires actuelles contre une action ordinaire nouvelle du même capital nominal.

L'assemblée a également décidé d'abroger, mais seulement en ce qui concerne la période comprise entre le 1^{er} juillet 1930 et le 30 juin 1935, la stipulation, non suivie d'exécution, résultant de l'article 40 des statuts et relative à l'attribution aux actions de priorité d'un dividende cumulatif de 8 %.

Cette décision ne prendra effet qu'après avoir été ratifiée par les propriétaires des actions de priorité.

Enfin, il a été décidé de ramener de 8 % à 5 % le taux de l'intérêt cumulatif dont bénéficient les actions de priorité.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les assemblées des porteurs d'actions ordinaires et de priorité tenues ensuite ont ratifié, en ce qui les concerne, les résolutions de l'assemblée extraordinaire.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935, se soldant par une perte de 149.309 fr., qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 2.582.766 fr., soit un total débiteur de 2.732 075 fr. Ce dernier se trouve amorti par la réduction de capital décidée par les assemblées extraordinaire et spéciales du 29 juin dernier, un reliquat de 4.345.924 fr. étant employé, en outre, à un amortissement du portefeuille à due concurrence.

Compagnie Olivier
(*Le Journal des débats*, 21 novembre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934-1935, qui seront présentés à l'assemblée du 19 décembre, se soldent par une perte de 150.000 fr. contre une perte de 852.467 fr. en 1933-1934.

Rappelons que le capital a été réduit de 17.200.000 fr. à 10.122.000 fr. par l'assemblée du 29 juin 1935.

AVIS DIVERS
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mars 1936)

Compagnie Olivier. — Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette Compagnie a procédé au rachat en Bourse des 437 obligations 6 % 1920, à amortir le 1^{er} avril 1936.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage en février 1930.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936, faisant apparaître un bénéfice disponible de 1.878 fr., qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a élu M. René Gaubert aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. de Larrard, décédé, et réélu MM. Albert Engel et Marcel Olivier, administrateurs sortants.

Compagnie Olivier
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1937)

Les résultats de l'exercice 1936-37 permettront de distribuer l'intérêt statutaire de 5 % contre rien précédemment. La compagnie, qui travaille surtout avec la Chine et Java, a souffert de la désorganisation des transports qui découle du conflit sino-japonais ; mais les transactions commerciales, suspendues complètement pendant deux mois, reprennent progressivement, sans qu'il en résulte une hausse trop marquée des prix.

Compagnie Olivier
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937, qui se soldent par un bénéfice de 666.697 francs formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 668.576 francs. Après affectation de 5 % à la réserve légale et d'une somme de 250.000 francs à une réserve pour éventualités diverses, l'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 25 francs brut à chacune des 13.166 actions de priorité. Ce dividende privilégié sera mis en paiement le 15 avril prochain, sous déduction des impôts. Une somme de 56 091 francs a été reportée à nouveau.

Compagnie Olivier
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 15 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1938, faisant ressortir, après amortissements, un bénéfice de 1.002.960 fr., non compris le report antérieur de 56.091 francs.

Les actionnaires ont décidé de mettre en paiement le dividende cumulatif de 25 fr. afférent à l'exercice 1936-1937; et qui restait dû aux 13.166 actions privilégiées, et de distribuer un dividende de 25 fr à l'ensemble des 20.244 actions, tant privilégiées qu'ordinaires. Cette répartition sera payable à partir du 15 avril prochain, sous déduction des impôts.

L'Union commerciale indochinoise et africaine a été réélue administrateur.

Informations financières
(*L'Œuvre*, 31 octobre 1939)

Compagnie Olivier. — L'assemblée du 27 octobre a approuvé les comptes au 30 juin se soldant par un bénéfice de 819.917 fr. contre 1.002.960. Dividende 25 fr. inchangé.

COMPAGNIE OLIVIER
(*Le Figaro*, 18 avril 1942)

Après dotation d'un million à la provision pour renouvellement du stock de départ, le bénéfice net de l'exercice 1940-41 est ressorti à 513,501 fr. donnant, avec le report antérieur, un montant disponible de 550,478 fr. ; le dividende a été fixé à 25 fr brut par action.

DEUILS
(*Le Matin*, 10 décembre 1942)

On apprend la mort de M. Marcel Olivier, président de la Compagnie Olivier, décédé en son domicile, 33, quai Voltaire, Ses obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à 10

heures, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, où l'on se réunira. Le présent avis tient lieu de faire-part.

(*Le Journal*, 12 avril 1943)

COMPAGNIE OLIVIER. — Bénéfices de l'exercice 1942 : 607.033 fr. Total disponible : 625.734 fr. Dividende proposé : 25 fr. par action.

Comité technique d'importation du thé
(*JORF*, 5 novembre 1949)

Représentants des négociants importateurs.

M. Henri Rosier, président-directeur général de la Compagnie Olivier, membre du conseil d'administration du Syndicat national des importateurs de thé, 91, avenue Kléber, Paris (16^e).

Compagnie Olivier
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1950)

L'assemblée extraordinaire du 16 mai a approuvé le projet de fusion avec « l'Union Française de Commerce ». Le capital se trouvera porté de 30.366.000 francs à 37.957.500 francs.

Cie OLIVIER
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1953)

L'assemblée ordinaire du 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1952-1953, se soldant par un bénéfice de 5.964.179 francs et voté un dividende net de 62 francs par action.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé le doublement du capital pour le porter à 75.915.000 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 1.500 fr. à 3.000 francs.

COMPAGNIE OLIVIER
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1954)

L'assemblée ordinaire du 21 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1954 et voté le dividende brut prévu de 150 francs par action de 3.000 francs. L'assemblée extraordinaire a décidé de fixer au 31 décembre la date de clôture des exercices ; l'exercice commence le 1^{er} juillet 1954 aura une dure exceptionnelle de 18 mois.

COMPAGNIE OLIVIER
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1957)

Bénéfice net : 10.211.256 fr. Dividende proposé, 225 fr.

1974-1975 : RACHAT PAR LA SCOA

AFRIQUE
LES NOUVEAUX « COMPTOIRS »
par YVES CINTAS
(*Valeurs actuelles*, 6 juin 1977)

..... La division commerce international (26 %) est celle où le groupe se développe aujourd'hui : prise de contrôle en 1974-1975, de la Compagnie Olivier (dans laquelle ELF-AQUITAINE, PARIBAS et SUEZ ont des participations), qui est bien implantée en URSS, au Japon, en Chine et en Indonésie

Les comptoirs de la Scoa
par GUILLAUME DE TRUCHIS
(*Valeurs actuelles*, 15 novembre 1982)

• Implantation en Extrême-Orient par le rachat de deux affaires familiales de négoce, Olivier et Sullivan, toutes deux en mauvaise posture financière et opérant sur un marché mal connu de la Scoa.

SCOA
Exercice 1987

.....
5. — RÉSEAU ASIE

Le réseau OLIVIER a enregistré des résultats satisfaisants en volume et en rentabilité, tant à l'importation qu'à l'exportation. Le chiffre d'affaires a dépassé 800 MF.

La chute des importations de biens d'équipements en Chine Populaire a été compensée par le développement des flux de chimie fine et de produits de base.

Les exportations de vêtement vers l'Europe et les États-Unis ont continué leur croissance.

La distribution de produits alimentaires de l'Europe reste un créneau de bonne rentabilité. Les activités exercées dans ce domaine à Singapour l'ont encore démontré en 1987. SCOA a pris à Hong-Kong le contrôle de la société FOODS FROM FRANCE qui se développe dans le même secteur.

De nouvelles progressions sont attendues en Asie dans les années à venir.

La distribution de produits provenant de France constitue une autre branche prometteuse des activités d'Olivier, tant à Singapour qu'à Hong Kong.

En revanche, la distribution de matériel de télécommunication en Indonésie reste décevante.

Au Japon, le redressement de l'exploitation NIHON OLIVIER est confirmé.

Depuis son acquisition par le groupe, l'ensemble OLIVIER s'inscrit **pour la première fois en profit**. Sur ces bases désormais assainies, il est maintenant possible d'envisager le développement du réseau Asie.

.....
La Branche Equipment gère également le bureau de Moscou de la COMPAGNIE OLIVIER. Installée de longue date en Union Soviétique, la COMPAGNIE OLIVIER s'est associée avec le ministère des Approvisionnement de l'URSS (GOSSNAB) pour lancer en 1987 la société mixte SOFRAPLAST première joint-venture issue de la nouvelle réglementation autorisant les investissement occidentaux en URSS.

SOFRAPLAST est une entreprise de régénération de matières plastiques récupérées.

La participation de la COMPAGNIE OLIVIER à son capital est de 30 %.

Elle témoigne de la volonté du Groupe de jouer un rôle significatif dans les échanges commerciaux avec l'Europe de l'Est.

.....
OLIVIER INTERNATIONAL et CIE

Filiale installée à Genève, cette société de facturation/refacturation a marqué, en chiffre d'affaires, un recul de l'ordre de 11 %, qui correspond à la réduction des flux financiers vers l'Afrique. Le total de ses refacturations s'est inscrit pour 1987 à 142 M. de francs suisses contre 160 M. en 1986, les résultats n'en restent pas moins largement satisfaisants.
